Image not found or type unknown

Achat cuisine / modification des accords de la part du cuisiniste

Par **arife80**, le **30/03/2011** à **17:48**

Bonjour,
J'ai signe un bon de commande d'une cuisine pour 4900€ le 18/02/2011.
Le 25/03/2011 le cuisiniste m'informe avoir oublié de calculer le prix de la livraison qui est de 250€ me proposant d'en regler que 150€.
Dan le contrat il est spécifié que la livraison se fait au domicile de l'acheteur et a ses frais et en effet sur la commande les 250€ ne figurent pas.
J'ai proposé 2 solution au cuisiniste:
1) qu'il me livre ma cuisine à mon domicile au prix convenu de 4900€
2) qu'on annule la commande car je n'accepte pas la modification du contrat et que l'on me rembourse les 1500€ d'accompte.
Suis-je en droit de demander cela?
Quel autre solutions je peut envisager?

On est le 30 et le cuisiniste ne m'a toujours pas recontactée...
Par principe je ne veut pas le rappeler, j'estime que c'est à lui de me trouver une solution.
Il y as une limite de temps à respecter par rapport à mon cas?
Je ne voudrait pas que cette attente soit volontaire pour m'obliger à me plier à sa demande ou perdre mon acompte!!

merci de m'aider

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés